Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1140

Artikel: Efficacité et démocratie
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011705

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
23 septembre 1993 – nº 1140
Hebdomadaire romand
Trentième année

Efficacité et démocratie

Comment concilier les impératifs d'un management public efficace avec les exigences de la démocratie ? Comment harmoniser le rythme accéléré des décisions signalant une bonne gestion et les lenteurs voulues des procédures légales et réglementaires ? Graves questions posées aux autorités en ces temps de crise de confiance et de finances publiques en difficulté. Pas étonnant que les collectivités en viennent toutes à se soucier d'améliorer leurs méthodes de travail.

Saine préoccupation au demeurant, qui fait bien l'affaire des sociétés de conseil. Les unes après les autres, les grandes administrations publiques et les institutions qui en sont proches passent au scanner des McKinsey, Hayek, Atag et consorts. Le contenu de leur rapport final est évidemment prévisible, dans la mesure où les consultants travaillent sur les données que leur fournissent leurs clientes, qui se livrent en fait à une auto-analyse accompagnée. Moyennant quoi, les administrations «hayekisées» s'entendent dire tout haut, au prix d'au moins 2000 francs la journée-homme, ce qu'elles n'osent s'avouer tout bas. Et se retrouvent avec leurs problèmes de faisabilité politique, que les consultants se gardent bien d'examiner.

Mais toutes les collectivités n'éprouvent pas le besoin de se soumettre à un regard extérieur; certaines préfèrent trouver en elles-mêmes, ou parmi leurs anciens cadres ou magistrats, ceux qui les connaissent bien et peuvent donc les aider à mieux fonctionner.

C'est ainsi qu'à l'Etat de Vaud le gouvernement charge volontiers des commissions de plancher sur les problèmes de gestion du plus grand canton romand. A la fin de l'an dernier, le Conseil d'Etat diffusait enfin le *Rapport du groupe de travail chargé du réexamen des tâches et du fonctionnement de l'Etat.* Rien moins. Près de deux cents propositions de rationalisation et d'économies, concoctées notamment par deux anciens conseillers d'Etat et le secrétaire général des Groupements patronaux vaudois. On dit que les idées du Rapport Blanc sont déjà entrées dans les faits ou se trouvent en cours de concrétisation. Avec l'assentiment du Grand Conseil s'il lui reste un mot à dire, et sinon, sur simple décision de l'autorité.

Et voilà que vient de sortir le rapport d'un autre groupe de travail interne à l'administration, qui a consacré ses efforts à une «re-réglementation», caractérisée par une simplification et une accélération des procédures, principalement dans le domaine de l'aménagement du territoire, où s'applique toute une «législation connexe et proliférante».

Comme il fallait s'y attendre, les auteurs de ce deuxième rapport ne parviennent pas à résoudre, même au niveau des recommandations, le dilemme énoncé plus haut. Ils demeurent écartelés entre le désir de faire mieux et plus vite d'une part, et le respect des institutions démocratiques d'autre part. Ainsi, le groupe s'avoue séduit par «le système de la déclaration d'utilité publique qui existe en France et qui semble très efficace à condition d'en user avec modération», et cela «bien qu'il paraisse étranger à notre système et peu démocratique».

Même problème avec le droit de recours prévu par plusieurs lois récentes, auquel finalement les experts se gardent bien de porter atteinte. En revanche, ils veulent limiter les possibilités d'intervention dans le cadre des mises à l'enquête publique, en définissant enfin la qualité pour faire opposition.

En vérité, la quasi-impossibilité de concilier la démocratie participative avec une efficacité à la mode des écoles de management souligne cruellement l'étroite marge de manœuvre des autorités soucieuses de rationaliser leur administration. Et donne raison au conseiller d'Etat Daniel Schmutz: plutôt que les structures administratives, ce sont les esprits qui doivent évoluer.

YJ

●●●